

LES SAISIES A L'ABATTOIR. — Vianès d'animaux saisis pour cause de maladies contagieuses constatées pendant le mois de mai 1909.

RECLAME MONTEUR AUX GALERIES LILLOISES (Pentecôte) : Mercredi 2, Jeudi 3 Juin. Belle prime aux acheteurs d'au moins 15 francs.

MORT D'UNE JUBILAIRE. — La jubilaire du Pont-de-Neuville, Sylvie Coucke, femme de François Deburie, est morte au cours de la nuit de mardi à mercredi, après avoir reçu la visite du prêtre.

LES SEPTUAGENAIRE DONT tous les habitants du Pont-de-Neuville ont fêté tous les noces d'or, était souffrante depuis trois ans.

UN CHIEN EMPOISONNE. — M. Adolphe Deruyck, demeurant au chemin de l'Heure de la Pipe, s'est plaint au garde Valcke qu'un de ses voisins avait empoisonné son chien, sa fille, Madeleine Deruyck, aurait été victime de violences de la part du même voisin.

UNE PLAINTE. — Mme Pierre Holvoet, née Marie Velghe, 36 ans, cabaretière, au hameau de la Vieille-Motte, s'est plainte au garde Valcke d'avoir été brutalisée par deux ouvriers agricoles qui ont pris la fuite.

LE RECENSEMENT DES CHEVEUX et mulets aura lieu aujourd'hui, à trois heures et demie très précises, place de la Mairie.

UN ENFANT grièvement brûlé. — Un pénible accident est survenu mercredi matin, rue Vauban, à Mouvaux.

LA nature mère s'est empressée de le retirer; le petit garçon était déjà horriblement brûlé dans le bas du dos et à la partie supérieure des jambes.

M. le docteur Deldalle, mandé en toute hâte, pansa l'infortuné bébé, mais ne put se prononcer, jugeant les brûlures par trop graves et redoutant des complications.

BRIS DE CLOTURE. — Sur la plainte de M. Edmond Deparis, bûcheron à Mouvaux, rue de Lille, M. Petiot, commissaire de police de Mouvaux, a dressé procès-verbal à la charge des nommés Arthur Vombant, 40 ans, rue de Lille à Mouvaux, et Charles Lenoir, 36 ans, de Bonnières, qui, par rancune contre le plaignant, l'auraient menacé et arnaqué brisé une persienne de la demeure de M. Edmond Deparis.

STATISTIQUE MUNICIPALE. — Pendant le mois de mai 1909, le bureau de l'état-civil a enregistré : 19 naissances dont une illégitime; 3 mariages, et 7 décès attribués aux causes suivantes : tuberculose, 2; hernie, 1; tuberculose, 1; autres maladies, 3.

UNE FEMME au cabaret. — Au sentier du Calvaire, hameau du Labyrinthe, habite un marchand de chiffons Camille Fieuv, 47 ans et sa femme légitime Julie Destoop.

UNE de ses filles, Germaine, s'était mariée mardi à Neuville, avec un journaliste Evrard Janssens, âgé de 22 ans. Le soir vers sept heures et demie, Camille Fieuv, Evrard Janssens et le beau-frère de ce dernier, Hector Destoop, 24 ans, journaliste, né à Menin, étaient installés à l'estaminet de la « Ville de Gand », tenu par M. Paul Vandendriessche-Tygart, où étaient abattus quelques autres consommateurs.

L'un d'eux, M. François Santy, voisin de Fieuv, interpella l'ami de Julie Destoop, qui lui demanda pourquoi cette dernière avait tant de mal de sa femme. Cette simple question, devait provoquer une scène de désordre des plus graves. Au lieu de répondre Fieuv s'arma d'une chaise et ce menaça M. Santy, le cabaretière et la cabaretière, tout en proférant des menaces de mort.

Comme il menait grand tapage, un passant descendit au village pour informer le garde-champêtre Valcke, qui se rendit au Labyrinthe et exhorta Fieuv, au calme. Cette intervention fut très mal accueillie et exaspéra d'avantage le marchand de chiffons.

Les trois blessés. — Le garde reçoit un coup de couteau. Fieuv, rendu furieux sortit un couteau dont il frappa le garde. L'un des coups fut heureusement que perfora la tunique de M. Valcke.

Un autre coup fonctionnaire en danger, M. François Santy et un autre consommateur M. Charles Lommes, tisserand, 28 ans, demeurant au Mont d'Halluin, — qui, soit dit en passant, fut ordonnance à Amiens, du capitaine Marx — voulurent lui porter secours. Mais à ce moment, Hector Destoop et Evrard Janssens prirent fait et cause pour leur ami Fieuv et la mêlée devint générale.

Le garde Valcke fut encore plusieurs coups de pied dans les jambes et des coups de tête à la poitrine. M. Lommes fut frappé par Destoop d'un coup de couteau à la tête qui lui fit une blessure de cinq centimètres au cuir chevelu. M. Santy ne reçut que quelques contusions.

Cette scène, commencée dans l'estaminet Vandendriessche, s'était terminée dans la rue. Pour écarter les trois forcenés, le garde dut se servir de sa canne et faire le moulinet autour de lui.

Les trois blessés assaillis chez eux. Cependant, un rassemblement s'était formé au hameau du Labyrinthe. Fieuv, Destoop et Janssens centrèrent chez eux, poursuivis par les huées de la foule. A peine avaient-ils fermé la porte de leur habitation, que celle-ci était cernée par une bande de trois cents habitants du village.

Ceux-ci, violemment surexcités contre les trois Belges, qui ils considéraient à tort ou à raison, comme les auteurs de vols commis le mois dernier à Neuville, paraissaient disposés à faire justice eux-mêmes. Bientôt, une grêle de projectiles s'abattit sur la maison Fieuv-Destoop, brisant les vitres et quelques objets de ménage, etc.

La porte de l'habitation fut en partie détruite. Des bâcles de bois furent même lancées dans la maison et y vinrent s'abattre sur les lits de la famille Destoop.

Les assaillés firent mine de résister en s'armant de bâtons et de tridents, mais devant l'attitude énergique des assaillants, ils durent battre en retraite et se réfugier au grenier de la maison.

Le flot des Neuvilleois augmentait sans cesse et se montrait de plus en plus inébranlable. A onze heures du soir, trois cents personnes environ avaient envahi un champ de blé situé devant la maison Fieuv-Destoop.

Le garde Valcke, impuissant à ramener le calme, dépêcha un cycliste à la gendarmerie de Tourcoing.

Trois arrestations. Il était onze heures vingt-cinq du soir lorsque le cycliste arriva à la caserne de la rue des Pinte. « Vite, cria-t-il, venez à Neuville, la population est en révolution, elle veut massacrer les Belges. »

Le temps de seller les chevaux et les gendarmes galopèrent vers Neuville, où ils arrivèrent un peu après minuit.

Quelques assaillants avaient quitté le hameau du Labyrinthe et assailli le nombre de ceux qui restaient était encore très grand.

Les gendarmes pénétrèrent dans la maison, du chiffonnier et trouvèrent tous les membres de la famille blottis dans un coin du grenier.

Camille Fieuv, Hector Destoop et le mari Evrard Janssens, furent mis en état d'arrestation, sous la culpabilité de coups et blessures et d'outrages au garde-champêtre et conduits sous bonne escorte à la gendarmerie de Tourcoing. Ce sont trois dangereux repris de justice. Fieuv a déjà subi, récemment, par défaut, à neuf mois de prison, pour coups et blessures à un gendarme belge.

Il est à remarquer que depuis que cette famille

habite Neuville, plusieurs vols y ont été commis, alors qu'assurant, pendant plusieurs années, aucun délit n'y avait été constaté.

La population se montre très irritée contre ces individus, et réclame leur expulsion.

Les trois Belges arrêtés ont été défilés au parquét mercredi après-midi.

Le garde Valcke a ouvert une enquête pour découvrir les auteurs du sac de la maison, qui est la propriété de M. Desalle, d'Halluin. Cette enquête n'a produit aucun résultat. Plusieurs témoins ont affirmé que les dégâts avaient été commis, non par les assaillants, mais par les assaillés, qui, de l'intérieur, avaient voulu lancer des projectiles sur les Français.

UN CHIEN EMPOISONNE. — M. Adolphe Deruyck, demeurant au chemin de l'Heure de la Pipe, s'est plaint au garde Valcke qu'un de ses voisins avait empoisonné son chien, sa fille, Madeleine Deruyck, aurait été victime de violences de la part du même voisin.

UNE PLAINTE. — Mme Pierre Holvoet, née Marie Velghe, 36 ans, cabaretière, au hameau de la Vieille-Motte, s'est plainte au garde Valcke d'avoir été brutalisée par deux ouvriers agricoles qui ont pris la fuite.

LE RECENSEMENT DES CHEVEUX et mulets aura lieu aujourd'hui, à trois heures et demie très précises, place de la Mairie.

UN ENFANT grièvement brûlé. — Un pénible accident est survenu mercredi matin, rue Vauban, à Mouvaux.

La nature mère s'est empressée de le retirer; le petit garçon était déjà horriblement brûlé dans le bas du dos et à la partie supérieure des jambes.

M. le docteur Deldalle, mandé en toute hâte, pansa l'infortuné bébé, mais ne put se prononcer, jugeant les brûlures par trop graves et redoutant des complications.

BRIS DE CLOTURE. — Sur la plainte de M. Edmond Deparis, bûcheron à Mouvaux, rue de Lille, M. Petiot, commissaire de police de Mouvaux, a dressé procès-verbal à la charge des nommés Arthur Vombant, 40 ans, rue de Lille à Mouvaux, et Charles Lenoir, 36 ans, de Bonnières, qui, par rancune contre le plaignant, l'auraient menacé et arnaqué brisé une persienne de la demeure de M. Edmond Deparis.

STATISTIQUE MUNICIPALE. — Pendant le mois de mai 1909, le bureau de l'état-civil a enregistré : 19 naissances dont une illégitime; 3 mariages, et 7 décès attribués aux causes suivantes : tuberculose, 2; hernie, 1; tuberculose, 1; autres maladies, 3.

UNE FEMME au cabaret. — Au sentier du Calvaire, hameau du Labyrinthe, habite un marchand de chiffons Camille Fieuv, 47 ans et sa femme légitime Julie Destoop.

UNE de ses filles, Germaine, s'était mariée mardi à Neuville, avec un journaliste Evrard Janssens, âgé de 22 ans. Le soir vers sept heures et demie, Camille Fieuv, Evrard Janssens et le beau-frère de ce dernier, Hector Destoop, 24 ans, journaliste, né à Menin, étaient installés à l'estaminet de la « Ville de Gand », tenu par M. Paul Vandendriessche-Tygart, où étaient abattus quelques autres consommateurs.

L'un d'eux, M. François Santy, voisin de Fieuv, interpella l'ami de Julie Destoop, qui lui demanda pourquoi cette dernière avait tant de mal de sa femme. Cette simple question, devait provoquer une scène de désordre des plus graves. Au lieu de répondre Fieuv s'arma d'une chaise et ce menaça M. Santy, le cabaretière et la cabaretière, tout en proférant des menaces de mort.

Comme il menait grand tapage, un passant descendit au village pour informer le garde-champêtre Valcke, qui se rendit au Labyrinthe et exhorta Fieuv, au calme. Cette intervention fut très mal accueillie et exaspéra d'avantage le marchand de chiffons.

Les trois blessés. — Le garde reçoit un coup de couteau. Fieuv, rendu furieux sortit un couteau dont il frappa le garde. L'un des coups fut heureusement que perfora la tunique de M. Valcke.

Un autre coup fonctionnaire en danger, M. François Santy et un autre consommateur M. Charles Lommes, tisserand, 28 ans, demeurant au Mont d'Halluin, — qui, soit dit en passant, fut ordonnance à Amiens, du capitaine Marx — voulurent lui porter secours. Mais à ce moment, Hector Destoop et Evrard Janssens prirent fait et cause pour leur ami Fieuv et la mêlée devint générale.

Le garde Valcke fut encore plusieurs coups de pied dans les jambes et des coups de tête à la poitrine. M. Lommes fut frappé par Destoop d'un coup de couteau à la tête qui lui fit une blessure de cinq centimètres au cuir chevelu. M. Santy ne reçut que quelques contusions.

Cette scène, commencée dans l'estaminet Vandendriessche, s'était terminée dans la rue. Pour écarter les trois forcenés, le garde dut se servir de sa canne et faire le moulinet autour de lui.

Les trois blessés assaillis chez eux. Cependant, un rassemblement s'était formé au hameau du Labyrinthe. Fieuv, Destoop et Janssens centrèrent chez eux, poursuivis par les huées de la foule. A peine avaient-ils fermé la porte de leur habitation, que celle-ci était cernée par une bande de trois cents habitants du village.

Ceux-ci, violemment surexcités contre les trois Belges, qui ils considéraient à tort ou à raison, comme les auteurs de vols commis le mois dernier à Neuville, paraissaient disposés à faire justice eux-mêmes. Bientôt, une grêle de projectiles s'abattit sur la maison Fieuv-Destoop, brisant les vitres et quelques objets de ménage, etc.

La porte de l'habitation fut en partie détruite. Des bâcles de bois furent même lancées dans la maison et y vinrent s'abattre sur les lits de la famille Destoop.

Les assaillés firent mine de résister en s'armant de bâtons et de tridents, mais devant l'attitude énergique des assaillants, ils durent battre en retraite et se réfugier au grenier de la maison.

Le flot des Neuvilleois augmentait sans cesse et se montrait de plus en plus inébranlable. A onze heures du soir, trois cents personnes environ avaient envahi un champ de blé situé devant la maison Fieuv-Destoop.

Le garde Valcke, impuissant à ramener le calme, dépêcha un cycliste à la gendarmerie de Tourcoing.

Trois arrestations. Il était onze heures vingt-cinq du soir lorsque le cycliste arriva à la caserne de la rue des Pinte. « Vite, cria-t-il, venez à Neuville, la population est en révolution, elle veut massacrer les Belges. »

Le temps de seller les chevaux et les gendarmes galopèrent vers Neuville, où ils arrivèrent un peu après minuit.

Quelques assaillants avaient quitté le hameau du Labyrinthe et assailli le nombre de ceux qui restaient était encore très grand.

Les gendarmes pénétrèrent dans la maison, du chiffonnier et trouvèrent tous les membres de la famille blottis dans un coin du grenier.

Camille Fieuv, Hector Destoop et le mari Evrard Janssens, furent mis en état d'arrestation, sous la culpabilité de coups et blessures et d'outrages au garde-champêtre et conduits sous bonne escorte à la gendarmerie de Tourcoing. Ce sont trois dangereux repris de justice. Fieuv a déjà subi, récemment, par défaut, à neuf mois de prison, pour coups et blessures à un gendarme belge.

Il est à remarquer que depuis que cette famille

ont lieu les mardis et samedis au local de la société. Les jeunes gens désirant suivre ces cours peuvent se faire inscrire au local.

FABRIQUE DE CERCUELS. — HUYENNE, FRAIS, 84, rue de Valenciennes, ROUBAIX. GRAND MAGASIN AU PREMIER. Téléphone 2.951

NOUVELLES RELIGIEUSES. — TOURCOING. — La confirmation. — Mgr Christiani, évêque de Colophon, descendu mardi soir au presbytère Saint-Christophe, a célébré la messe mercredi matin dans la Chapelle de l'Institution du Sacre-Coeur et confirmé les premiers communants de cette maison.

A dix heures, le prêtre, assisté de Mgr Carlier, vicaire général du diocèse, a donné en l'église Saint-Christophe, la confirmation aux 252 enfants des paroisses Saint-Christophe, Saint-Louis, Saint-Jean-Baptiste et Saint-François d'Assises (Mouvaux).

Ce matin jeudi, la même cérémonie aura lieu à sept heures et demie, au Pensionnat de l'Immaculée Conception, et à dix heures à l'église du Sacre-Coeur.

La confirmation à la paroisse N.-D. de Lourdes est fixée à samedi matin, 8 heures. Réunion préparatoire des enfants vendredi, à 11 heures, à l'église.

NOUVEAUX. — Paroisse Saint-François. — Voici l'heure des offices du premier vendredi du mois : à 5 h. et à 6 h., messes basses; à 7 h., et demie, messe basse avec chant par les enfants de l'école Saint-François; à 8 h., du soir, salut solennel en l'honneur du Sacre-Coeur. Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Bonnet, professeur au collège de Tourcoing.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé De Handschoeweker, curé de Zermzeele, nommé curé de Rensucure. — M. l'abbé Nuns, curé de Rensucure, est nommé curé de Zermzeele pour raison de santé.

M. NAESSENS & G. MARTIN. — CHANGEURS. — 74, rue de la Gare, ROUBAIX. Ordres de bourse au comptant et à terme sur toutes les places.

Emissions. — Versements. — Echanges. Paiement des coupons 15 jours avant l'échéance. Vérification gratuite de tous les tirages. Renseignements impartiaux sur toutes valeurs cotées ou non cotées.

Spécialité de placements en Fonds d'Etats et Emprunts de villes. — CHANGE DE MONNAIES. — 66579

PETITE CORRESPONDANCE. — LE JOURNAL DE ROUBAIX A PUBLIÉ GRATUITEMENT, POUR CEUX QUI L'ONT DEMANDÉ, LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DE BOURGEOIS.

Cyano. — 1° Envoyez à M. Honoré, place Voltaire, 2, à Paris, qui vous donnera ce renseignement; 2° le journal.

MEUBLES DE STYLE. — M. DRAC. — 28, Boulevard Haussmann, PARIS. BRONZES, MARBRES. INSTALLATIONS complètes d'intérieurs. DEVIS & DESSINS SUR DEMANDE.

Concerts et Spectacles. — ROUBAIX. — Concerts publics. — Voici le programme du concert qui sera donné ce soir jeudi, par la Grande Fanfare, sur la place Nadeau: 1re partie: 1. Brava (ouverture), O. Léon; 2. Moin et Chimie (ouverture), Pironelle; 3. Le Tullmann, Lecocq; 4. Célébration (polka pour piston, solo M. Henri Petit); 5. 2e partie: 5. Grande Fantaisie sur la Magtelle, Aubert; 6. Polka originale, Péclo et Sureau. 7. Turine. Allez tous au PALAIS D'ETE, à Lille. 63

CONCERT DU PAROISSE. — Vendredi 3 Juin 1909, à 8 h., au lieu de la messe, matinée de familles. Entrée gratuite. Programme: 1. Brava (ouverture), O. Léon; 2. Moin et Chimie (ouverture), Pironelle; 3. Le Tullmann, Lecocq; 4. Célébration (polka pour piston, solo M. Henri Petit); 5. 2e partie: 5. Grande Fantaisie sur la Magtelle, Aubert; 6. Polka originale, Péclo et Sureau. 7. Turine. Allez tous au PALAIS D'ETE, à Lille. 63

ACHETEZ TOUS montres et bijoux. — Au Coin Doré, 1, 26, rue Nationale, Lille, angle rue de Pas. Moitié moins cher qu'ailleurs; chaînes or, sautoirs or, vendus au poids. Alliances or 3 fr. 50 le gramme. 66523

NORD. — UN ACCIDENT D'AUTO PRES DE MATHIEU. — Une automobile, contenant quatre voyageurs, dont un gendarme, et se dirigeant sur Lezennes, a versé dans le fossé de la route, à la traversée du bois de l'Évêque. Le gainin a eu le bras cassé, le chauffeur la mâchoire fracturée; les deux autres voyageurs portent de nombreuses contusions.

Les blessés ont continué leur voyage sans vouloir faire connaître leurs noms.

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE (BELGIQUE). — Deservi par les Soeurs de Charité D' L. DOGNAUX, spécialiste.

Hernies, Varicelles, Hydrocèle: Cure radicale sans bandage pour la vie en 10 à 15 jours, par procédés spéciaux absolument personnels ayant fait leurs preuves depuis 19 ans. Chaque année, 50 à 900 cures.

Demander références. Nombreux candidats aux emplois publics (chemins de fer, etc.) ont été admis après avoir été traités en ma clinique.

Différents des membres: Genu valgum, genu varum, genu valgum, genu varum, dans cinquante ans, dit-il, il y aura des chemins spéciaux pour les automobiles comme il y en a de nos jours pour les trains.

L'orateur présente de longues considérations sur le développement futur de l'automobilisme, sur les préjugés des villageois à l'endroit des automobiles, etc.

La séance est levée à 4 h. 45; demain, séance à 2 heures.

Aggression contre un Député. — Alost, 2 juin. — Hier soir, vers onze heures, le docteur Piérart, député d'Alost, habitant Grammont, revenant en voiture de Defdinge, en compagnie de sa femme et de son domestique, lorsque sur le chemin il fut assailli, dans l'obscurité, par quatre individus qui le lancèrent hors du véhicule et le roubrèrent de coups. L'un d'eux cria: « à mort ».

M. Piérart est grièvement blessé à la tête et aux bras. Deux des coupables sont connus. Ils ne tarderont pas à être arrêtés. Un troisième a été perdu aux mains dans la fuite.

Le mobile de l'agression serait la vengeance.

J. M. YSEEN, agent de change près la Bourse de Bruxelles, 121, boulevard du Hainaut, Bruxelles, 6, place du Parc, Tournai, 1165

PAS-DE-CALAIS. — UNE FEMME S'EMPOISONNE A CALAIS. — Mme veuve Lefebvre-Lemare, 44 ans, demeurant à Guines, chez sa sœur, de fer et tôle, à Guines, épicière, rue de Lille. Dégâts, 600 francs.

COMMUNICATIONS. — ROUBAIX. — Anciens élèves de l'École des Arts Indus triels (Groupe Beaux-Arts). La sortie sur Paris par suite du chemin de fer est remise au 20 courant. Les instructions seront données par le bulletin. Pour la sortie du 14 juillet les Buzes dont le sort est de 9 francs pour les sociétaires et de 15 francs pour les étrangers, se faire inscrire chez le trésorier, M. G. LAGRE, rue Neuve, 5, à Roubaix.

GRAND. — Harmonie du Orchestre. — Répétition générale le jeudi à 8 h. 1/2. Les cours de solfège et d'instrument

La meilleure eau de Vichy. — Pour boire de la véritable eau de Vichy, exiger la marque VICHY-GÈNEREUSE, de la Cie des Grandes Sources, avec le disque vert VÉRITABLE VICHY.

SOMME. — UN HOMME BRULÉ VIF A AMIENS. — On a trouvé, dans son lit en feu, au cours d'un incendie qui s'était déclaré chez lui, le nommé Delattre, demeurant rue Octave-Tierce.

Transporté dans une maison voisine, le malheureux y est mort le lendemain des suites de ses brûlures.

BELGIÈRES ACQUIÉTES. — PAR LA COUR D'APPEL D'AMIENS. — La Cour d'appel d'Amiens vient d'infliger le jugement prononcé le 29 décembre, par le tribunal de Senlis, et condamnant à des amendes, dont le total s'élevait à 1.700 francs, la supérieure générale et vingt-huit religieuses de St-Joseph de Cluny.

La Cour, considérant que le fait d'habiter ensemble un établissement destiné à hospitaliser les religieuses âgées, ne constitue pas une infraction à la loi, acquiesce purement et simplement toutes les Seurs condamnées.

CREME SMON. — sans rival pour les soins de la peau. BELGIQUE. — A LA CHAMBRE. — Séance de mercredi.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

LA QUESTION MILITAIRE. — M. Huyssmans s'étonne de devoir prendre la parole le premier. Il s'attendait, dit-il, à une déclaration du Gouvernement. Il constate que, dans cette question nationale, le pays n'est pas consulté.

La situation est aujourd'hui bien nette, la commission a fait son œuvre. Les effectifs de guerre au lieu d'atteindre 182.000 hommes n'en attendent que 160.000. La loi de 1902 n'a donc pas donné ce qu'on en attendait: nous avons bien fait de la combattre. Il suffirait du reste de regarder dans les casernes en dans les rues les jours de grands enterrements pour constater qu'il ne reste plus que des squelettes de régiments.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

L'orateur rappelle que la Gauche a accordé au ministre actuel le sursis d'un an qu'il réclamait, à son arrivée au pouvoir, pour donner son avis sur le volontariat. Vous l'avez fait loyalement, couragement, nous dit-il, car vous avez bien fait de le faire.

M. le ministre de la guerre d'abord affirmerait néanmoins que les effectifs étaient au complet.

PLOEGSTEERT. — La Neuvaïne et le Pèlerinage à N.-D. de Consolation.

Le 6 juin prochain commence la neuvaïne de la « Chapelle rompue », en l'honneur de N.-D. de Consolation, qui chaque année attire une foule énorme de pèlerins belges et français.

Le souvenir le plus ancien que nous possédions de cette chapelle remonte à 1342. Elle portait alors le vocable de N.-D. des Abeaux. Un prêtre d'Armentières venait tous les dimanches y célébrer la messe et les habitants se cotisaient pour le dédommager. Jacques Hargier, abbé de Warneton



LA CHAPELLE ROMPUE DE PLOEGSTEERT (1427-1480) dit que cette chapelle était en grand vénération et que chaque année on y célébrait une neuvaïne commençant le dimanche après la Fête-Dieu.

En 1565, les gueux pillèrent la Chapelle rompue, mais quelques habitants cachèrent la statue de la Vierge dans les bois du « Gheer ». La chapelle resta en ruines pendant près d'un siècle et plusieurs personnes attribuent à cet abandon le nom de « Chapelle rompue », qu'elle porte encore aujourd'hui. D'autres veulent que la chapelle ait été démolie par l'artillerie pendant le siège d'Armentières vers le milieu du XVIIe siècle. Quoi qu'il en soit, elle fut reconstruite en 1655, comme l'atteste un petit tableau conservé dans le sanctuaire.